

QOANIX, organisme de certification et d'évaluation, s'engage à fournir une prestation conforme aux exigences légales et réglementaires dans les domaines suivants :

- Certification des produits, des procédés et des services - norme ISO/IEC 17065 :2012
- Évaluation de la conformité — Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection - norme ISO/IEC 17020 : 2012

Aujourd'hui, notre ambition est de pérenniser nos activités, nous sommes engagés dans une dynamique d'amélioration continue, nous nous appuyons sur notre système de management conformément aux exigences des normes d'accréditation. Pour garantir, le bon déroulement des prestations, nous nous engageons à veiller pendant toutes les étapes du processus de certification et d'évaluation que la démarche est conduite en toute impartialité, dans le respect de la confidentialité et la non-discrimination.

Nos objectifs et nos engagements

Les objectifs de notre Politique et principe relatif à l'impartialité de Qoanix :

1. Objectif : Prendre des décisions impartiales, basées sur des critères objectifs et équitables, afin de promouvoir la confiance et l'égalité de traitement des situations ou des dossiers soumis.

2. Critères d'évaluation : Toutes les décisions seront fondées sur des critères clairs, tels que les compétences, les performances, l'expérience ou d'autres facteurs pertinents liés à la situation. Aucune décision ne sera prise sur la base de caractéristiques strictement personnelles telles que l'appartenance ethno-culturelle, le genre, la religion, l'orientation sexuelle ou sur toute autre forme de discrimination interdite par la loi.

3. Transparence et communication : Les politiques relatives à l'impartialité seront clairement communiquées à tous les membres de Qoanix. Les processus de décision seront explicités de manière transparente et les parties concernées informées des raisons ayant conduit ainsi que des résultats subséquents.

4. Indépendance : Les personnes chargées de prendre des décisions doivent être indépendantes et éviter tout conflit d'intérêts ou toute influence extérieure qui pourrait compromettre leur impartialité. Tout conflit potentiel doit être spontanément porté à la connaissance de Qoanix et traité de manière appropriée.

5. Consistance : Les décisions doivent être prises de manière cohérente et fondées sur un niveau d'expertise vérifiable, en tenant compte des précédents établis et des normes internes. Des efforts seront faits pour éviter toute incohérence ou tout traitement discriminatoire entre des situations similaires.

6. Révision et amélioration continue : Les politiques et les principes relatifs à l'impartialité seront régulièrement révisés et évalués afin de garantir leur pertinence et leur efficacité. Les commentaires émanant des parties prenantes et susceptibles d'enrichir le débat ou d'apporter des ajustements nécessaires seront pris en compte.

7. Formation et sensibilisation : Des programmes de formation sont régulièrement mis en place pour sensibiliser les membres de Qoanix aux principes d'impartialité, afin de renforcer leur compréhension et leurs compétences en matière de prise de décision impartiale. Les efforts dans ce domaine contribuent en fait à une compréhension accrue de l'impartialité chez les membres de Qoanix et les parties prenantes.

Qoanix s'engage à respecter cette politique qualité et d'impartialité et à la faire connaître à toutes les parties prenantes concernées.

Fleury-les-Aubrais, le 5 décembre 2023
Pour Qoanix
Nacera BRIK